



Bulletin d'adhésion Ecole de Vélo XC63

Horaires et groupes 2024-2025

		Mercredi	Samedi
U7 (2019-2020)	Horaires		10h30-11h45
	Encadrant		Thomas
U9 (2017-2018)	Horaires	13h-14h20	13h-14h20
	Encadrant	Thomas	
U11 (2015-2016)	Horaires	14h30-16h30	Thomas
	Encadrant	Thomas	
U13/U15 loisir (2011-2014)	Horaires	14h30-16h30	14h30-16h30
	Encadrant	Yannick + Catherine	Thomas
U13/U15 Compétition (2011-2014)	Horaires	Septembre-Octobre puis du 27 Janvier à fin Juin : 16h30-18h30 avec Edouard	14h30-16h30
	Encadrant	Novembre à Janvier : 14h30 avec les autres groupes	Edouard
U15/U17 Enduro (2009-2012)	Horaires	14h30-16h30 Christian/Valentin	14h30-16h30
	Encadrant		Maxime/Benjamin (séance ENDURO)
U17/U19 XC (2007-2010)	Horaires		14h30-16h30
	Encadrant		Valentin/Tom Le Dren/Thomas Vacheresse (Séance XC)
POUR TOUS	Horaires	Cross-training	
	Encadrant	Exercices cardio et musculaire, en salle, au poids du corps, sans vélo Tous les Lundis de 19h30 à 20h30 à l'Artenium Par Christian	

Comment adhérer à l'école VTT XC63 ?

- 1) Je renouvelle ma licence sur mon espace licencié FFC ou, **pour les nouveaux licenciés je crée ma licence FFC sur <https://licence.ffc.fr/account/new/>**
- 2) Je remplis le présent bulletin d'adhésion
- 3) Je joins un chèque à l'ordre de XC63 du montant de ma licence (généralement 61€ pour les enfants) + montant de mon adhésion (175 euros par enfant ; 260 euros pour 2 enfants ; 330 euros pour 3 enfants)
- 4) Je transmets l'ensemble des documents à mon entraîneur ou par courrier postal (XC63 – 99 route d'Aubières – 63110 BEAUMONT) avant le 30 Septembre.

Votre temps est précieux, ensemble soyons efficaces, transmettez nous un dossier complet (avec licence créé sur le site FFC – cf. étape 1).

Nom : Prénom :

Nom et prénom du représentant légal :

Fille Garçon Né(e) le:

Adresse :

Code Postal et ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Autorisation de pratique pour les mineurs de moins de 18 ans :

Je soussigné(e)

Père ou Mère Tuteur légal autorise mon enfant, désigne ci-dessus, à pratiquer le cyclisme au sein du club XC63, à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements rendus nécessaires par les entraînements, les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs organisées au cours de la saison et autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance proposées dans le document de la Fédération Française de Cyclisme ; et d'avoir satisfait à la visite médicale obligatoire de moins de 3 mois, m'autorisant à pratiquer le sport considéré.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification de celles-ci auprès du secrétariat de XC63.

Autorisation de venir ou rentrer seul à l'entraînement pour les mineurs de moins de 18 ans

J'autorise Je n'autorise pas mon enfantà se rendre seul aux lieux de RDV et à rentrer seul.

Droit à l'image

En adhérent au club XC63, j'accepte que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation ou de celle de mon enfant mineur aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction photomécanique (film, cassettes, vidéo, etc...) ainsi que sur internet sans que cela n'ouvre droit à compensation.

Conditions de pratique

Chaque enfant doit venir aux séances avec un casque et un vélo en bon état de fonctionnement, une paire de gants, des lunettes de sport sont conseillées (verres clairs), un sac à dos, une veste coupe-vent, une gourde d'au moins 50cl, un encas.

Chaque enfant doit être muni d'un nécessaire de réparation incluant à minima une chambre à air (à la taille des roues de préférence).

Pour les plus jeunes VTTistes, des pédales plates (avec picots) sont recommandées pour favoriser l'apprentissage technique (trial). Les pédales automatiques sont à réserver aux sorties rando.

Le vélo doit être entretenu régulièrement et faire l'objet, à minima, d'une révision annuelle.

Si le vélo n'est pas en état, l'éducateur pourra refuser le jeune VTTiste.

La tenue doit être adaptée en fonction des conditions météorologiques. L'éducateur pourra refuser le jeune VTTiste afin de le préserver. Une séance sera annulée si les conditions de sécurité ne peuvent être assurées en raison des intempéries.

A le

Signature

Pour les communications relatives à l'école VTT :

Groupe WhatsApp : <https://tinyurl.com/ecolevttxc63>

